RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de la souveraineté alimentaire
et de la forêt

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE COMITE NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES (CNPC)

Le CNPC a demandé une extension de son avenant n°3 à l'accord interprofessionnel 2023-2025 relatif aux cotisations interprofessionnelles pour l'année 2025.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante *:*
  consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr
  en indiquant en objet du message « CNPC – CVO 2024» ;

- soit par écrit à l'adresse suivante :
  Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt
  Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
  Service du développement des filières et de l'emploi
  Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons
  3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle :	COMITE NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES
Période : 2025	2025
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : Panels , dont CNIV Etats statistiques Prestation saisie mouvements	160 000
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action(s) : Promotion France Promotion export Dont CNIV	1 248 200
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : Participation CNIV	1 800
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi aval de la qualité Dépérissement CNIV	12 000
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) :	
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s) :	

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) : Lutte flavescence dorée	8 000
n) gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :	
TOTAL CVO	1 430 000
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement) AOC Pineau des Charentes 13.27 € hl vol sur les volumes commercialisés, à la charge du vendeur 9 € vol sur les volumes élaborés, à la charge des élaborateurs 0.31 € hl vol sur les volumes vendus entre négociants à la charge du livreur	
signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	La Présidente Amy PASQUET